

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

École alternative des Cheminots

Vous êtes convoqués à une séance du conseil d'établissement

Lundi 23 mars 2026 à 19 h

À l'école alternative des Cheminots

ORDRE DU JOUR

Nom	Fonction	Présence
Frédéric Brophy Nolan	Parent, président	X
Francis Gagné	Parent délégué au comité de parents	X
Pierre-Marc Allaire Daly	Parent	X
Emilie Gras	Parent, vice-présidente	X
Cynthia Bertin	Parent	X
Karine Poirier-Fex	Parent	Abs
Josianne Hénault-Campeau	Parent (substitut) et délégué substitut au comité de parents	Abs
Virginie Coallier	Parent (Substitut)	Abs
Patricia Lemieux	Secrétaire et technicienne en service de garde	X
Ariane Derail-Carty	Enseignante	X
Josée Houle	Enseignante	X
Mélanie Tessier	TES des AS	Abs
Emilie Croteau	Directrice	X

1. Ouverture de la réunion : Lecture de l'article 71 :

71. Les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école,

des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté. 1988, c. 84, a. 71; 1997, c. 96, a. 13.

2. Vérification du quorum, art. 61

6.1 Le quorum (comporte deux parties) :

Le quorum aux séances du Conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents (art. 61 L.I.P.).

Le quorum comporte deux parties :

- Majorité des membres (moitié + un) dont
- Moitié des représentants des parents

3. Mot de la direction : Belle activité cabane à sucre

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Frédéric Brophy Nolan fait la lecture de l'ordre du jour. Il est **proposé par** Josée Houle et résolu : QUE l'ordre du jour soit **adopté** tel que présenté. **CE2026-03-23-01**

5. Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2026 (art.69)

Il est **proposé par** Francis Gagné, et résolu : **QUE** le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 soit **adopté** tel que présenté. **CE2026-03-23-02**

6. Parole au public : Chloé, la stagiaire de Josée Houle se présente.

7. Demande de sorties/activités scolaires **RÉSOLUTION**

a. Spectacle « compte sur moi »

Il est **proposé par** Pierre-Marc Allaire Daly et résolu : QUE le spectacle gratuit « compte sur moi » pour le 1^{er} cycle soit **adopté** tel que présenté. **Résolution CE2026-03-23-03**

b. Report Ninja Factory AS

La sortie initialement prévue le 11 mars dernier a été reportée au 31 mars prochain, et ce, en raison de la fermeture de l'école en raison des intempéries.

c. Village d'Antan le 12 juin 2026

Il est **proposé par** Patricia Lemieux et résolu : QUE la sortie des élèves de 3-4-5-6 au Village d'Antan soit **adoptée** telle que présentée. Le départ de l'école se fera à 8 h le matin et le retour à 15 h. Les frais chargés aux parents sont de 46\$. **Résolution CE2026-03-23-04**

8. Demande de campagne de financement - **RÉSOLUTION**

a. Service de garde : 15\$ t-shirt 30\$ Hoodies

Il est **proposé par** Emilie Gras et résolu : QUE la campagne de financement du service de garde soit **adoptée** telle que présentée. Les fonds amassés serviront à financer les activités de la semaine de la garde scolaire. **Résolution CE2026-03-23-04**

b. Cabane à sucre

Il est **proposé par** Cynthia Bertin et résolu : QUE la campagne de financement « cabane à sucre » du comité événement soit **adoptée** telle que présentée. Les fonds amassés serviront à financer les activités du pique-nique annuel. **Résolution CE2026-03-23-05**

9. Règles de conduite et mesures de sécurité - RÉSOLUTION

La direction présente la charte de la bienveillance. Il est **proposé par** Cynthia Bertin et résolu : QUE la charte de la bienveillance (code de vie) soit **approuvée** telle que présentée. **Résolution CE2026-03-23-06**

10. Mesures dédiées et protégées - année scolaire 2025-2026 – RÉSOLUTION

Il est **proposé par** M. Frédéric Brophy Nolan et résolu : **QUE** les montants pour les mesures dédiées et protégées reçus par l'établissement ont été présentés par la direction de l'établissement en complément au budget révisé présenté le 26 janvier dernier. **Résolution CE2026-03-23-07**

11. **Frais chargés aux parents – Netmath** : Le CSSDGS n'assurera plus les frais pour cette plateforme. Pour les 3-4-5-6 et l'adaptation scolaire qui utilise cette plateforme, les frais devront être chargés aux parents. Ils seront ajoutés sur les listes d'effets scolaires pour approbation.

Proposition : Séparer le montant de la licence entre tous les enfants du primaire et de l'adaptation scolaire.

12. **Calendrier scolaire 2026-2027** : La direction présente le calendrier scolaire à venir. La direction propose que L'AG du début de l'année (31 août) soit devancée et que la dernière séance du conseil puisse servir à planifier cette rencontre. Le service de garde serait ouvert à compter du 31 août (fermeture le 26-27-28 août). Il y aurait également une fermeture le 4 janvier 2027 pour une journée de planification, arrimage et concertation SDG-école. Les dates des ateliers de parents et des rencontres de parents sont à venir d'ici la fin de l'année scolaire.

Pour l'année en cours, l'école demande un départ hâtif le 23 juin.

Il est **proposé par** Mme Patricia Lemieux et résolu : **QUE** le départ hâtif du 23 juin 2026 soit adopté et que le service de garde soit fermé le 26, 27, 28 août 2026 et le 4 janvier 2027 pour le calendrier scolaire 2026-2027. **Résolution CE2026-03-23-08**

13. **Camp de jour de la ville de Delson** : Le camp de jour aura lieu à notre école cet été. 29 juin au 14 août 2026

14. **Transport scolaire** : Une demande d'un parent a été soumise au président du CÉ pour discussion. La direction informe la [règle sur les critères d'inscription des élèves dans les écoles du CSSDGS](#) qui détermine que le transport scolaire n'a pas l'obligation d'être assuré dans les écoles à projet particulier tel ton école.

L'article de la règle va comme suit :

9. CRITÈRES SPÉCIFIQUES POUR LES ÉCOLES À PROJET PARTICULIER ET LES ÉCOLES À PROGRAMME PARTICULIER

9.1 Écoles à projet particulier

- Les critères d'inscription d'un établissement aux fins d'un projet particulier sont déterminés et adoptés par le Centre de services scolaire, après consultation du conseil d'établissement concerné.

- Le Centre de services scolaire n'a pas l'obligation d'assurer le transport.

- **9.1.1** Le projet particulier de l'école alternative des Trois-Sources : son accès est limité à la clientèle demeurant dans le secteur ouest puisque son bassin géographique suffit à la remplir.

- **9.1.2** Le projet particulier de l'école alternative des Cheminots: son accès est limité à la clientèle demeurant sur le territoire des secteurs nord, nord-ouest et sud du Centre de services scolaire. »

La [politique du transport scolaire](#) à l'article 5.11 mentionne :

- **5 L'admissibilité au transport [...]**

- **5.11 Les élèves inscrits dans une école à programme pédagogique particulier**

- Les critères d'admission dans une école de quartier offrant un programme particulier sont approuvés par le conseil d'établissement concerné. La Règle sur les critères d'inscription des élèves dans les écoles du CSSDGS détermine les critères d'admissibilité au transport scolaire pour chacun des programmes pédagogiques particuliers dans chacun des secteurs.

La direction informe donc que la suite des représentations devra se faire dans le cadre de la révision de la règle sur les critères d'inscription des élèves dans les écoles du CSSDGS. Le représentant de l'école au comité de parent devra en discuter lors de la consultation qui a habituellement lieu en octobre. Nous conserverons ce point en suivi.

15. **Site Web** : Le nouveau site web de l'école est désormais en ligne. Une section réservée aux parents sera accessible en 26-27 en remplacement du babillard.

16. **Bénévole de l'année** : L'équipe-école propose la famille Quenneville. Les deux parents sont très impliqués dans l'école depuis plusieurs années. Le comité de parents n'a pas accepté d'avoir deux candidats pour une école. Nous avons donc recommandé Mme Nancy Marotte. Le conseil d'établissement est en accord.

17. **Mot du délégué au comité de parents** :

Francis nous fait un résumé de la rencontre : Parent bénévole, violence dans les écoles, projet particulier dans les écoles secondaires.

18. **Mot des enseignants** :

Aucun commentaire

Professionnel : temps d'écran

19. **Mot du service de garde et du personnel de soutien** :

Inscriptions 26-27 : 191 pour le moment. AS = nouveaux à venir

6h de plus pour l'aide à la classe pour l'année prochaine

20. Parole aux comités :

- a. **Comité événement** : semaine alternative : 13 au 17 avril : 14 avril, -conférence sur les valeurs. Horaire des autres activités à venir
- b. **Comité santé** : activités à venir : recueil de collations santé
- c. **Comité admission** : suivi : rencontre la semaine prochaine.

21. Varia :

Traiteur : Nous poursuivons avec le même traiteur. Il est **proposé par** M. Ariane Derail-Carty et résolu : **QUE** le traiteur Mérandia soit reconduit pour l'année scolaire 2026-2027.

RÉSOLUTION CE2026-03-23-09

- Un questionnement est soulevé concernant les heures de coéducation pour le comité admission. La direction confirme que les heures sont cumulées à raison d'une heure par mois (comité de soir), les mois où il y a des rencontres du comité admission. Les heures ne peuvent pas être réclamées tout au long de l'année. Le comité admission a été avisé en début d'année scolaire.
- Règles de régie interne - Modalité de rencontre en Teams : Josée suggère que les rencontres ayant lieu d'hiver devraient toutes pouvoir avoir lieu en TEAMS. Les règles de régie interne seront révisées à la première séance du Conseil d'Établissement pour l'année 26-27

22. Levée de l'assemblée :

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Francis Gagné, et résolu : QUE l'assemblée soit levée à 20h47. **Résolution CE2026-03-23-10**

Emilie Croteau
Directrice

Frédéric Brophy
Président

